

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE.CARTE  
DE  
COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

## DOSSIER DE DEMANDE.

NOM : LE SAOUT épouse CAMUS  
 PRÉNOMS : Simon Marie Sebastienne  
 Pseudos : \_\_\_\_\_  
 Date et lieu de naissance : 17.9.1916 Brest

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le 6 MAI 1954  
 { défavorable }

AVIS de la Commission Nationale . . . . { favorable } le \_\_\_\_\_  
 { défavorable }

DÉCISION { attribution } le 6 MAI 1954  
 { rejet }

Carte n° 3792  
14 MAI 1954

OFFICE DÉPARTEMENTAL de

FINISTÈRE

N° 1556

Calégonia

FFI

N°

OFFICE NATIONAL.

DOSSIER N° 1556

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A./C. et V.G. - Impasse  
de la Palestine, à QUIMPER.

Madame Camus, née Le Sacré Simone  
demeurant à Brest - St Marc, 111 rue du Quelmeur (et non Breiz-Izel)  
déclare avoir reçu la carte n° 003792  
de Combattant Volontaire de la Résistance  
qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du  
25 Mars 1949.

A Brest le 25 Mai 1954.

(signature)

S. Camus

EXTRAIT de la DECISION N° 9

Le PREFET du FINISTERE,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Président de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

VU la Loi n° 49-418 du 25 mars 1949, relative au Statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

VU le Décret n° 50-358 du 21 mars 1950, portant règlement d'Administration publique pour l'application de la Loi n° 49-418 du 25 mars 1949 susvisée et notamment son article 4,

VU le Décret de codification n° 51-470 du 24 avril 1951 et notamment son article 260,

VU l'arrêté en date du 6.2.1954, du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, donnant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance à certaines catégories d'ayants-droit,

VU les demandes présentées par les intéressés,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du FINISTERE,

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes dont les noms suivent :

NOM :

M. LE SAOUT (femme Camus)

Prénoms :

Simone

Adresse :

Brest

Fait à QUIMPER, le - 6 MAI 1954

LE PREFET,

signé : J. LAPORTE

Pour extrait certifié conforme.

Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.

*[Signature]*

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS  
VOLONTAIRES de la RESISTANCE  
(Réunion du - 6 MAI 1954 )

Dossier n° 1556.

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par :

M *Le Savit Simone Marie Sébastienne* épouse *Camus*

né le 17 septembre 1916 à Brest

demeurant ~~20 Rue Colonnee. Brest. 707 an~~

*Rue Breiz Gzel*  
-:-

Le postulant a fait partie des F.F.I.

du 1<sup>er</sup> Janvier 1944 au 10 août 1944.

(produit un certificat d'appartenance - modèle national)

Remplit les conditions fixées au paragraphe A du Décret n° 50.358 du 21 Mars 1950 (alinéa 4°).

(A appartenu aux F.F.I., pendant plus de 3 mois avant le 6.6.1944, dans une zone occupée par l'ennemi).

*+ attestation de my... manny* AVIS FAVORABLE.

*certificat d'appartenance à  
Défense de la France  
du 4.4.43 à la libération  
de la région bretonne*

Le RAPPORTEUR,

*Conf.*

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE :

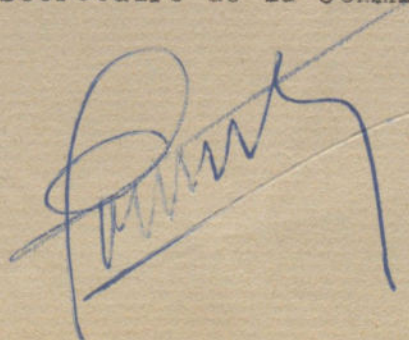
FAVORABLE

signature d'un membre  
de la Commission,



QUIMPER, le - 6 MAI 1954

signature du  
Secrétaire de la Commission,



PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des  
ANCIENS COMBATTANTS et  
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

Dossier N° 1586

(Réunion du \_\_\_\_\_)

épouse CAMUS  
M Le Saout Simone Marie - pseudo :  
née le 17.9.1916 Sébastienne à Brest  
demeurant ~~26 rue Paënce à Brest - 8 mare~~  
rue Brezzy Dzel

La Commission départementale

EST d'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de  
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé :

Périodes du 1.4.43	au 31.12.43	(du 1.4.43 au 31.12.43)
du 1.1.1944	au 10.8.1944 - FFi	(EM - FI)
du 11.8.1944	au 18.9.1944	(du 11.8.44 au 18.9.44)
du	au	( )

A QUIMPER, le

Signature d'un  
Membre de la Commission,

Signature du  
Secrétaire de la Commission,

1556

OFFICE DÉPARTEMENTAL DES VICTIMES ET COMBATTANTS  
14 FEB 1947  
DU FINISTÈRE

OFFICE NATIONAL  
DES  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET  
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE  
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

Office départemental de  
**FINISTÈRE**

NOM (1) Melle LE SAOÛT née le 17-9-1916  
PRÉNOMS (2) Simone Marie Sébastienne  
Pseudos (3) à Brest  
Situation de famille : Célibataire  
Profession : employée de bureau  
Nationalité : française  
Adresse actuelle : 26 rue Lacombe, Brest

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) :  
*exposée*  
*à Brest*

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :  
*à Brest*

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) : employée de bureau aux Docks de l'Ouest à Brest, pendant toute l'occupation.

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :

(1) En lettres capitales.  
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel  
(3) Souligner le plus connu.

F.F.I. avril 43  
pas de CA

Décorations avec référence (J. O. du 13 juillet 1946 ) } au titre de la résistance.  
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Médaille de la Résistance au journal officiel du 13 juillet

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

### Défense de la France

contacté par Jacques Boulaire dit Jacquemart organisateur  
de D.F. dans le Finistère en avril 1943

Je recevais de Paris tous les journaux de D.F. pour  
Brest et le Nord-Finistère et une partie du Sud-Finistère  
environ 10000 par mois.

Propagande - centralisais toutes les faux-papiers -  
titulaires de agents de liaison

Secrétaire Départemental de D.F.

(Mlle André Boulaire avec qui j. habitais faisait  
le même travail que moi)

Secrétaire FFI à la caserne Taylor, à Landernau  
en août et septembre 1944

CERTIFIÉ EXACT :

A Brest le 10 février 1967

Signature :

S. Le Saoué

# Défense **DF** de la France

PARIS, 13, RUE D'AGUESSEAU - TÉLÉPHONE ANJOU 34 25

18 rue du Pré-aux-Clercs (7<sup>o</sup>) BAB. 04.56

## A T T E S T A T I O N

=====

Je soussignée, Madame Hélène VIANNAY, Liquidateur National de DEFENSE DE LA FRANCE, Mouvement homologué au titre de la R.I.F. certifie que Madame C A M U S née Simone LE SAOUT le 17 Septembre 1916, a appartenu à notre Mouvement, section du Finistère, depuis le 1er Avril 1943 jusqu'à la Libération de la région : elle recevait avec Mlle Andrée BOULAIRE les journaux clandestins, les entreposait et les répartissait entre les différents chefs de groupes de diffusion ; a participé à l'organisation du service des faux papiers ; a hébergé les agents de liaison du Mouvement .

Paris le 23 Juin 1952

Hélène VIANNAY



*Viannay*

*Pré-  
18 9 44*



DEFENSE DE LA FRANCE

1556

LE SAOUT Simone : 26 Rue La"ennec, BREST (Finistère)  
née : le 17 Septembre 1916, à BREST  
Nationalité : Française  
Situation de famille : Célibataire  
Entrée à D.F. : Avril 1943

ETATS DE SERVICE

Recevait de Paris tous les journaux de D.F. pour Brest, le Nord\_Finistère, et une partie du Sud\_Finistère (environ 10.000)

Propagande, faux\_papiers, hébergement des agents de liaison.

Secrétaire Départementale de D.F.

Mademoiselle Andrée BOULAIRE, qui demeurait avec elle, faisait le même travail.

Décorée de la médaille de la Résistance.

A aidé les F.F.I., caserne Taylor, à LANDERNEAU, en Août et Septembre 1944.



Pour Jacques BOULAIRE  
Président de D.F. du Finistère  
Ex\_Commandant F.F.I.  
Titulaire de la médaille de la Résistance

*L. Boulaire*

III° REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Bureau FFCI régional

N° 9843 -BR FFCI/FI/N.  
25 novembre 1949-RENNES

Modèle National - Série Normale  
Références: IM. N° 10 EMGC/FFI du 8  
février 1945  
IM N° 4550 FFCI/FI du 9  
mai 1947

1556

CERTIFICAT D'APPARTENANCE  
AUC FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR

Le Général Commandant la III° région Militaire certifie que:  
Mademoiselle LE SAOUT Simone Alias "ODETTE".....  
née le 17 septembre 1916 à BREST (fre).....  
actuellement domiciliée à 22 avenue FOCH BREST.....  
A SERVI DANS LES FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR  
au titre des formations suivantes et dans les départements ci  
après:.....  
FINISTERE -E.M.F.F.I.... du I.I.44 au I.O.8.44.....  
..... DU ..... AU.....  
..... du..... au.....  
la dernière date indiquée étant celle de la libération de son  
secteur.  
CIRCONSTANCES PARTICULIERES:.....  
/.....  
.....

Mademoiselle LE SAOUT Simone a continué à servir dans sa for-  
mation après la libération jusqu'au I.O.44, date à laquelle elle  
est rentrée dans ses foyers définitivement,

La présente attestation constitue un certificat de  
PRESENCE AU CORPS.

A RENNES le 25 novembre 1949  
Le Général de C.A. ARLABOSSE  
commandant la 3° région Militaire  
par délégation le Chef de Bureau F.F.C.I.  
signé: illisible

Le présent certificat  
annule et remplace celui  
établi sous le N° 2535/DR/  
FFCI/AT du 20.12.46.

Références particulières {.....  
éventuelles {.....  
.....

Nota: - La présente pièce est le certificat d'appartenance original, le  
détenteur ne doit pas s'en séparer, sauf provisoirement et contre  
reçu, dans les procédures administratives s'il y a lieu .

Copie certifiée conforme  
à l'original qui vous a été  
présenté.  
BREST, le 6 OCTO 1950



7188

OFFICE DÉPARTEMENTAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le 2 MARS 1951  
Impasse de la Palestine

1556  
12 MARS 1951

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,  
à Monsieur le Procureur de la République

à Brest

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE  
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 1556

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de  
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir  
bien me faire parvenir — joint à la présente note — un  
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M Le Sacoit Simone Marie Sebastienne  
née le 17 septembre 1916 à Brest

Casier judiciaire de  
l'Arrondissement de BREST

Le Secrétaire Général  
de l'Office départemental,  
C. FLOCH.

Bulletin N° 2 NEANT

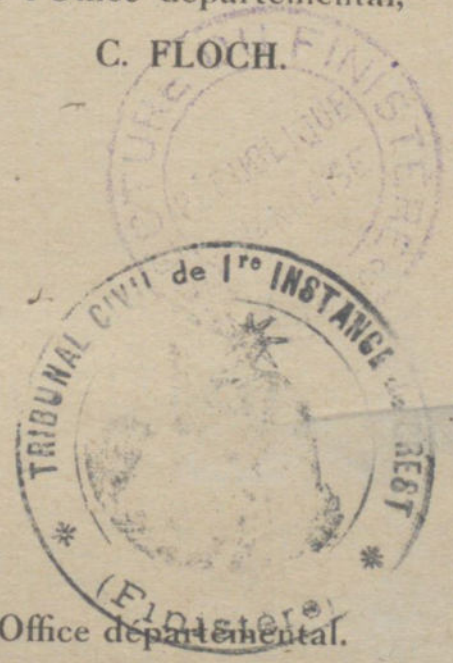
A BREST, le 9 MARS 1951

VU Le Procureur  
de la République

Pour extrait conforme  
Le Greffier

*[Signature]*

*[Signature]*



N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

OFFICE DEPARTEMENTAL des  
ANCIENS COMBATTANTS et  
VICTIMES DE GUERRE

PREFECTURE DU FINISTERE

COMBATTANTS

C.V.R. Dossier n° 7556

Détermination du temps  
de service dans la Ré-  
sistance.

QUIMPER, le 29 FEV 1952  
(Impasse de la Palestine)

Le SECRETAIRE GENERAL de  
l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à M<sup>me</sup> *L. Saut*

(s/c. de M. le Maire)

*Raffr*

*17 JUIN 1952*  
*Mc - Boulain*

M

Le certificat réglementaire d'appartenance que vous m'avez fait parvenir prouve que vous avez appartenu aux F.F.I. - aux F.F.C. - à la R.I.F. du 7. 4. 44 au 10. 8. 44 : ces services vous donnent droit à l'attribution de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance par application des dispositions de l'alinéa 4° du § A du décret du 21 Mars 1950.

Mais, à l'occasion de l'examen des dossiers qui lui sont soumis, la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance est tenue d'émettre un avis sur le temps réel de présence des postulants dans la Résistance.

Or, vous déclarez être entré dans la Résistance dès le *9 avril 43*

Afin de permettre à la Commission départementale d'émettre un avis en toute connaissance de cause, je vous prie de vouloir bien me faire parvenir au moins deux témoignages circonstanciés attestant sur l'honneur, la matérialité ainsi que la durée exacte de votre activité dans la Résistance au cours de la période qui n'a pas été homologuée.

Ces témoignages seront établis par des personnes notamment connues pour leur activité de Résistants et ayant effectivement appartenu aux F.F.C., aux F.F.I., ou à la R.I.F.

Les témoins devront mentionner le Réseau, l'Unité ou le Mouvement dont ils ont fait partie.

Leur honorabilité sera certifiée par le Commissaire de Police ou le Maire.

De plus, leur signature devra être validée par un Chef ou Liquidateur national de Réseau, d'Unité ou de Mouvement.

Veillez agréer, M , l'assurance de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL  
de l'O.D.

Mouvement ou Réseau :

Chef ou Liquidateur :

*D F*



\* \* \* \* \*

CARTE de COMBATTANT VOLONTAIRE de la RESISTANCE

Services non homologués par un Certificat d'appartenance aux F.F.I. - modèle national - ou une Attestation d'appartenance aux F.F.C. ou à la R.I.F., délivrée par l'Autorité militaire compétente.

Conformément aux prescriptions des articles 1er B. et 9 - 5° - du Décret du 21 Mars 1950 les anciens Résistants qui désirent faire valoir des services non homologués doivent produire, notamment - au moins deux témoignages circonstanciés attestant, sur l'honneur, la matérialité ainsi que la durée de leur activité dans la Résistance - établis par des personnes notoirement connues pour leur activité dans la Résistance et appartenant aux F.F.C., aux F.F.I. ou à la R.I.F. - L'honorabilité des témoins doit être certifiée par le Commissaire de Police ou le Maire.

Une circulaire ministérielle en date du 23 Juin 1950 précise que la signature des auteurs desdits témoignages doit être validée par un liquidateur national de Réseau ou de Mouvement reconnu.

Il est souligné :

1°) que nul témoignage ne saurait être validé par un Liquidateur national s'il ne comporte des dates précises permettant de déterminer la durée exacte de l'appartenance et s'il ne fait mention des principaux actes de Résistance accomplis par l'intéressé;

2°) que les Liquidateurs nationaux doivent être saisis de témoignages originaux et non de copies certifiées conformes.

Il est précisé d'autre part :

que - lorsque le témoignage circonstancié est établi :

- soit par le Liquidateur national lui-même;

- soit par une personne dont la signature a été validée comme il est dit ci-dessus et qu'en outre le Liquidateur national certifie expressément l'exactitude des faits rapportés,

et est considéré comme un rapport suffisant à justifier les servi-

OFFICE DEPARTEMENTAL  
des ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de GUERRE  
du FINISTERE  
-:-:-:-:-

Détermination du temps de service  
dans la Résistance

COMBATTANTS VOLONTAIRES  
de la RESISTANCE

AVIS du PREFET

Dossier N° 1556

LE PREFET, Président de l'Office départemental  
des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre du FINISTERE

*épouse Camille*  
VU le dossier - Sur la demande  
de M<sup>me</sup> *Le Haut Simone* Pseudo :  
*Marie Sébastienne*  
né le *17-9-1916* à *Brest*.  
demeurant à *Brest - 26 rue Laennec*

*17 rue Breiz*  
Après avis de la Commission départementale  
des Combattants Volontaires de la Résistance,

EST D'AVIS :

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de  
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé, le temps  
de présence dans la Résistance ci-après mentionné :

Périodes du		au		
	du		au	
	du		au	
soit au total :	an		mois	jours

A QUIMPER, le

Pour le PREFET :

LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.;

## AVIS IMPORTANT

Tout enfant naturel, inscrit sous le nom de sa mère, n'est légalement reconnu par celle-ci qu'après une déclaration faite soit à la Mairie, soit par devant le Notaire.

Il peut être légitimé par le mariage subséquent de ses père et mère lorsque ceux-ci l'auront légalement reconnu avant leur mariage ou qu'ils le reconnaîtront au moment de la célébration du mariage.

La reconnaissance d'un enfant naturel peut se faire en toute Mairie, quel que soit le lieu de naissance.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BREST (Finistère)

## BULLETIN DE NAISSANCE

Nom : *Le Saout*

Prénoms : *Simone Marie Sébastienne*

née à Brest le *17 septembre 1916*

Fille de *Guillaume Marie Le Saout*

et de *Magdeleine Abgrall, son épouse*

Pour extrait certifié conforme aux indications du registre.

Brest, le

*7 février 1947*

Pour le Maire:  
L'Adjoint délégué,



*Imery*

*1556*